

Débat public sur le projet Georges Besse II

COMPTE-RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DE PIERRELATTE

7 septembre 2004.

Ce compte rendu est placé sous la responsabilité de la commission de pilotage du débat public

150 personnes ont assisté le 7 septembre à la salle des fêtes de Pierrelatte à la réunion publique du débat sur le projet Georges Besse II.

PRESENTATION DE LA COMMISSION DE PILOTAGE DU DEBAT PUBLIC

Jean-Paul Frouin, Président de la Commission de pilotage du débat public : Je vous souhaite la bienvenue, en remerciant Monsieur le Maire de Pierrelatte de nous accorder l'hospitalité dans cette belle salle des fêtes. Je vous tiens ce propos d'accueil au nom de la Commission de pilotage du débat public que j'ai l'honneur de présider.

Cette commission a pour objet d'organiser sur l'ensemble du site du Tricastin et dans les communes avoisinantes, sur les quatre départements de la Drôme, de Vaucluse, du Gard et de l'Ardèche, des réunions publiques et de mettre en place tous les outils qui permettront à ceux qui le souhaitent d'obtenir des informations utiles, complètes sur le projet de construction de la nouvelle usine d'enrichissement d'uranium du Tricastin, dénommée Georges Besse II.

« Chacun pourra obtenir les informations qu'il souhaite détenir sur le sujet »

La commission est garante du débat public. Elle a pour mission de veiller à ce que tous les outils d'expression du public aient pu être mis en place, et ce entre le 1^{er} septembre et la fin octobre. Chacun pourra obtenir les informations qu'il souhaite détenir sur le sujet. Cette commission a également pour mission de veiller à ce que le maître d'ouvrage, en l'espèce AREVA, réponde de façon précise, rapide si possible, aux questions qui peuvent être posées par chacun. J'entends par chacun les personnes privées, les associations, les élus, les institutions consulaires, tout ceux qui, à titre individuel ou collectif, portent quelque intérêt à ce grand investissement. La commission ne doit pas être confondue avec une commission d'enquête publique. Il s'agit de deux exercices différents. Je crois d'ailleurs que c'est clairement expliqué dans les documents que beaucoup d'entres vous détiennent. La commission d'enquête publique a pour objet de recueillir des observations du public sur un projet très avancé, puis de donner un avis sur la pertinence du projet. La commission du débat public est d'une autre nature. Elle a pour mission de garantir que le débat ait lieu, que les

informations soient délivrées à ceux qui le demandent et que les questions obtiennent des réponses.

« Il faut que chacun puisse intervenir librement et sereinement »

La philosophie du travail de notre commission peut être résumée en deux ou trois principes. D'abord un principe d'équivalence, l'équivalence cela veut dire que chacun est égal à son voisin, qu'il n'y a pas de grandes et de petites questions et qu'il n'y a pas de personnes qui peuvent au nom de je ne sais quel mandat, accaparer le débat quelque soit la qualité des questions qu'elles posent. Il faut que chacun puisse intervenir librement et sereinement. C'est un sujet qui peut donner lieu, et j'espère qu'il aura lieu, à un débat mais un débat peut se dérouler de façon civilisée, en tout état de cause, j'y veillerai. La deuxième observation que je veux faire, quant au fonctionnement du débat, c'est qu'il doit être argumenté. Je souhaiterais donc, sans me montrer trop rigoureux dans la discipline d'organisation de cette réunion, que les questions ne soient pas trop longues. Il vaut mieux que vous interveniez plusieurs fois pour que le maître d'ouvrage puisse répondre de façon précise à chacune des questions posées. Troisième observation, elle va de soi, c'est que nous devons nous tenir, si vous le voulez bien, à l'intérieur du thème. Le thème, c'est la construction d'une usine d'enrichissement d'uranium et ce n'est à priori pas autre chose. Je veux dire, notamment, que le débat public sur le projet Georges Besse II n'a pas pour objet de parler d'EPR, ni du projet ITER. Je ne m'avance pas, puisque j'en ai parlé à plusieurs reprises avec le président de la commission nationale du débat public, en disant que le moment venu, là ou géographiquement le sujet devra être traité, ces deux sujets feront l'un et l'autre l'objet d'un débat public.

Je vous propose que nous organisions la réunion de la façon suivante : nous pourrions commencer par un exposé du maître d'ouvrage, je passerai, dans un instant, la parole à Monsieur Van Heems, pour qu'il présente le projet Georges Besse II. Ensuite, s'il le veut bien, je demanderai à Monsieur Le Bellec, que j'ai déjà eu le plaisir de rencontrer il y a quelques semaines, d'intervenir le premier. Je vous laisserai ensuite le soin de poser des questions étant précisé, mais vous l'avez déjà observé, puisque des papiers vous ont été remis, que vous pouvez parfaitement poser vos questions par écrit : Monsieur de Manheulle, ingénieur général d'Agronomie, recueillera les questions, les triera, les regroupera par grands thèmes. Je vous demande d'ailleurs au passage, ce n'est pas du tout par quelque esprit de curiosité ou d'indiscrétion, d'indiquer vos noms. Cela nous permettra, si vos questions ne peuvent pas faire l'objet d'une réponse sur le champ ou si elles méritent une réponse plus détaillée, de demander au maître ouvrage de vous apporter dans les jours qui viennent une réponse complète et précise.

Enfin, lorsque nous aurons épuisé sinon la patience des uns et des autres, du moins l'ensemble des questions posées, nous nous retrouverons dans la salle voisine pour continuer à deviser autour d'un rafraîchissement. Je passe la parole au maître d'ouvrage pour qu'il vous présente le projet Georges Besse II.

PRESENTATION DU PROJET GEORGES BESSE II PAR LE MAITRE D'OUVRAGE, AREVA

Frédéric Van Heems, directeur du projet Georges Besse II : Je suis Frédéric Van Heems, j'ai la responsabilité du projet Georges Besse II au sein de groupe AREVA. Je vais vous présenter rapidement de quoi il s'agit. Le projet Georges Besse II, c'est l'avenir du Tricastin. Aujourd'hui, le groupe AREVA est présent, sur l'ensemble du cycle du combustible nucléaire. C'est un cycle qu'un certain nombre d'entre vous connaissent, complexe qui part de la mine, qui passe par de la chimie, nécessaire à la conversion de l'uranium que l'on a extrait des mines. On l'enrichit ensuite, parce que dans la nature il y a plusieurs types d'uranium. Il y a un seul des isotopes de l'atome d'uranium, l'isotope 235 qui est énergétique. On va alors chercher à en accroître la teneur, c'est l'objet de l'opération d'enrichissement. Il y a ensuite la fabrication du combustible, ce combustible permettant de faire fonctionner les centrales nucléaires. Le projet Georges Besse II concerne l'activité d'enrichissement. Aujourd'hui, le groupe AREVA est d'ores et déjà présent dans l'activité de production de services d'enrichissement avec l'usine Georges Besse exploitée par Eurodif sur le site du Tricastin.

« Cette nouvelle usine va se situer dans la continuité de l'usine Georges Besse actuelle ».

AREVA est présent, avec cette usine, dans l'enrichissement de l'uranium depuis plus de 25 ans et produit à peu près 25% de l'uranium enrichi au niveau mondial. Le marché des services d'enrichissement est un marché mondial, extrêmement compétitif. Vous voyez sur ce camembert coloré, les grands acteurs : il y a un acteur russe, MINATOM, un acteur américain, USEC, un troisième acteur très important URENCO, entreprise à la fois allemande, anglaise et hollandaise, créée par un traité international, le traité d'Almelo en 1970 et Areva. Le Japon et la Chine sont aussi des acteurs mais de moindre importance. C'est donc un marché très compétitif. La France, à travers EURODIF, est un acteur majeur puisqu'elle détient 25% de part de marché. C'est un marché qui s'adresse aux centrales nucléaires existantes. Le projet Georges Besse II n'est pas un projet lié à de futures générations de réacteurs ou qui est lié à un développement du nucléaire. L'usine Georges Besse d'Eurodif ou l'usine de demain, Georges Besse II, sont des usines d'enrichissement qui répondent aux besoins des 400 réacteurs nucléaires aujourd'hui en fonctionnement à travers le monde. Et comme nous connaissons la durée de vie de ces réacteurs sur les 10, 20, 30 années qui viennent, c'est donc pour répondre à ce besoin existant et pour défendre les 25% de part de marché de la France sur cette activité que nous voulons construire une nouvelle usine. Cette nouvelle usine va se situer dans la continuité de l'usine Georges Besse actuelle.

Alors, quel avenir pour l'enrichissement, quel avenir pour le site du Tricastin ? Et bien justement, un avenir qui passe par l'usine Georges Besse II, et qui passe par une nouvelle technologie. Aujourd'hui, l'usine Georges Besse utilise une technologie : la diffusion gazeuse. Au début des années 70, la France avait fait le choix de la diffusion gazeuse parce qu'à l'époque c'était la technologie la plus au point, la plus productive. On ne va pas pouvoir utiliser cette technologie pour construire Georges Besse II pour des raisons simples. Refaire une usine avec la technologie de diffusion gazeuse serait un investissement considérable, beaucoup plus important que les autres solutions. La diffusion gazeuse présente, de plus, un inconvénient, elle consomme énormément d'électricité. Vous le savez sans doute, trois des

réacteurs de la centrale EDF du Tricastin sont en moyenne utilisés pour les besoins en électricité de l'usine de diffusion gazeuse. Pour ces deux raisons, la diffusion gazeuse n'est pas une solution pour l'avenir. La diffusion gazeuse est d'ailleurs abandonnée par les différents acteurs partout dans le monde.

Une autre voie possible, à côté de la centrifugation par laquelle je conclurai, était le laser. La France comme les États-Unis ont pendant longtemps cru au laser. Le CEA a fait de nombreuses recherches sur le laser sur le site du Tricastin. Malheureusement, ces recherches ont abouti à la conclusion que cela pouvait marcher scientifiquement mais qu'en l'état actuel des matériaux et des technologies, il n'était pas possible de réaliser une usine compétitive utilisant la technique du laser. Vers 2000-2001 la France et les États-Unis ont décidé, en parallèle, d'abandonner la voie du laser. Restait donc une solution : la centrifugation. Malheureusement, la France avait fait quelques recherches dessus mais n'était pas allée très loin, elle ne maîtrisait donc pas cette technologie. Depuis quelques années, nous avons étudié des solutions pour accéder à cette technologie. La meilleure solution nous paraissait d'essayer de trouver un accord avec notre concurrent, URENCO. Après de nombreuses années de négociations, nous sommes arrivés à un accord le 24 novembre 2003. Cet accord va pouvoir, nous l'espérons, donner un avenir au Tricastin. URENCO est enrichisseur, c'est l'un de nos concurrents, il le restera, on continuera à être concurrents dans le domaine des services d'enrichissement. Par contre, URENCO possède une filiale ETC (Enrichment Technology Company). Cette société de technologie d'enrichissement fabrique des centrifugeuses. Les accords signés en novembre dernier devraient nous permettre de prendre 50% du capital d'ETC. Cela nous donnera accès à la technologie de centrifugation sachant qu'ETC va continuer à fournir des centrifugeuses à URENCO, va nous fournir des centrifugeuses pour construire Georges Besse II, et qu'il pourra également fournir des centrifugeuses à d'autres clients à travers le monde.

Ces accords industriels sont cependant signés avec des conditions. Des conditions préalables, juridiquement, on dit des conditions suspensives, et tant que ces deux conditions ne seront pas remplies, le projet n'est qu'un projet qui ne peut pas entrer en phase de réalisation. Les deux conditions suspensives, sont d'une part l'accord des autorités de la concurrence à Bruxelles, avec qui nous sommes en discussions depuis des mois ; nous espérons avoir leur réponse dans le courant du mois d'octobre. Et d'autre part, la signature d'un traité international entre les trois pays qui avaient signé le traité d'Almelo créant URENCO, l'Allemagne, l'Angleterre et les Pays-Bas, et le nouveau pays qui veut rentrer dans le club des utilisateurs de cette technologie de centrifugation, la France. La France et les 3 pays sont en négociation depuis plusieurs mois. Nous espérons que cet accord pourra voir le jour vers la fin 2004 ou le début 2005.

Voici les grande étapes de ce qui pourrait devenir un projet industriel.

C'est un schéma un peu compliqué je vais vous le commenter très rapidement, et dans le film, que vous allez découvrir dans quelques minutes, vous aurez des informations sur ce calendrier. Aujourd'hui, nous sommes dans la phase de débat public, qui nous permet d'avoir avec vous un échange, de vous informer sur ce que nous faisons, et de répondre à toutes vos questions. Les études techniques, cela fait un an que nous travaillons dessus, avec une équipe de plus de 50 ingénieurs sur le site. Cette équipe est dirigée par Nicolas de Turckheim et Laurence Tinland, qui m'aideront tout à l'heure à répondre à vos questions. Le film que nous allons vous montrer est un des résultats de ces études. Fin 2004, on espère que les deux

conditions suspensives seront remplies. Nous pourrons alors rentrer dans la phase de réalisation. Ce sera alors d'une part les enquêtes publiques dont Monsieur le Président a parlé tout à l'heure, et puis, le début, avec l'obtention du permis de construire dans une première étape, du chantier. Le début du chantier pourra intervenir au printemps ou à l'été 2005. La construction se fera petit à petit. Un autre avantage de la centrifugation par rapport à la diffusion gazeuse c'est que c'est modulaire. Aujourd'hui, l'usine Georges Besse, est une seule usine, on a appuyé sur un bouton et elle a marché d'un coup. Avec la centrifugation, on peut construire cascade de centrifugeuses par cascade de centrifugeuses, donc cela peut être modulaire, on peut monter en puissance progressivement. C'est ce que nous ferons, on espère, après avoir obtenu toutes les autorisations et pouvoir lancer une première cascade vers la fin 2007 début 2008. Ensuite on monterait en puissance, cascade par cascade, pour arriver à une première unité terminée vers 2012-2013. Quand cette première unité sera terminée, nous aurons la possibilité d'arrêter l'usine Georges Besse. Ensuite, nous construirons une seconde unité pour arriver à une capacité de production équivalente à ce dont nous avons besoin aujourd'hui pour répondre au marché mondial, et puis éventuellement une troisième unité pour passer à 11 millions d'UTS, par la suite, en fonction du développement du marché. En ce qui concerne les implantations probables des deux unités dont je viens de parler, unités qui sont d'ores et déjà en projet, nous avons en fait deux emplacements qui sont à l'étude. Ces emplacements sont clairement à l'intérieur du site nucléaire existant, au sein de ce que l'on appelle la clôture lourde. On est en train d'étudier des emplacements l'un au nord et l'autre au sud des grands bâtiments, des grands rectangles que vous voyez au milieu, qui sont les rectangles de l'usine de diffusion gazeuse actuelle. Nous n'avons pas pris la décision finale de savoir par laquelle de ces deux implantations nous démarrerons. Nous sommes en train de finaliser un certain nombre d'études, notamment techniques avant de prendre cette décision très prochainement.

Je vous propose maintenant, avant que nous en venions au petit film, de récapituler ce qui va se passer dans le temps. Actuellement, une cinquantaine de personnes travaillent sur les études techniques. Nous espérons obtenir les autorisations réglementaires vers la fin 2004. De 2005 à 2016, nous serions alors dans une phase de transition avec la construction de la nouvelle usine de manière modulaire avec environ 300 personnes sur le chantier. Le chantier représentera environ 100 millions d'euros de dépenses par an sur 10 ans. C'est donc un gros chantier mais qui s'étale sur une longue période. Et ensuite de 2007 à 2012, on continue à fonctionner avec Georges Besse tout en montant en puissance sur la première unité de Georges Besse II. A l'horizon 2012-2013, on peut arrêter l'usine EURODIF et la démanteler. Ce sera un grand chantier qui va durer de l'ordre de 6, 7, voire 8 ans et qui devrait employer 500 à 600 personnes. De 2012 à 2020, en parallèle au démantèlement, Georges Besse II monterait progressivement en puissance. Vers 2020, l'usine Georges Besse II sera en fonctionnement normal, le démantèlement de l'usine Georges Besse I sera terminé. Nous allons maintenant voir un petit film qui est un peu technique mais qui donne une bonne idée de ce que pourrait être l'usine Georges Besse II et de la manière dont nous envisageons, si les conditions suspensives étaient levées, de construire l'usine.

Projection du film réalisé par Areva, qui présente le projet Georges Besse II.

« Nous devons remplacer l'usine d'EURODIF à l'horizon 2012-2015 »

Frédéric Van Heems : Je le disais hier, je ne sais pas si on aura la palme d'or avec ce film au festival de Cannes, mais je pense qu'il explique de manière pédagogique ce sur quoi nous travaillons. C'est un film que nous avons préparé à la fois pour des raisons internes parce que vis-à-vis de nos salariés, de nos sous-traitants c'est intéressant de pouvoir leur montrer la globalité du projet. Ce film a aussi été réalisé pour vous, pour vous expliquer ce que nous faisons, c'est aussi un film que nous utiliserons avec nos clients. Je pense que vous l'avez compris à travers ce film, c'est l'avenir de l'enrichissement et l'avenir du Tricastin qui sont en jeu. Nous devons remplacer l'usine d'EURODIF à l'horizon 2012-2015. Il y a une technologie qui s'impose, utilisée depuis plus de 25 ans en Allemagne, en Angleterre, en Hollande. C'est un investissement qui est stratégique pour le groupe AREVA, pour l'activité d'enrichissement, stratégique pour la France parce que c'est aussi l'indépendance énergétique de la France qui est concernée et c'est surtout un projet qui est stratégique pour l'avenir du site du Tricastin. Laurence Tinland, directrice technique du projet et Christian Delacroix, adjoint au directeur général délégué d'EURODIF Production, en charge de la sûreté d'EURODIF, me rejoignent pour que nous essayons de répondre à toutes vos questions. Merci beaucoup.

Jean-Paul Frouin : Monsieur le Maire, est-ce que vous acceptez, comme je vous l'ai proposé tout à l'heure, d'intervenir le premier ?

INTERVENTION DU MAIRE DE PIERRELATTE

« Dans cette région nous n'acceptons pas le nucléaire, mais nous y adhérons avec beaucoup de conviction et de sympathie »

Yves Le Bellec, maire de Pierrelatte : Monsieur le Préfet, permettez-moi d'exprimer ma satisfaction de voir cette salle bien remplie et il y a ici des personnes compétentes, qui ont vécu en osmose avec cette entreprise que l'on globalise sous le terme de nucléaire. J'ai l'occasion de vous dire, Monsieur le Préfet, que dans cette région nous n'acceptons pas le nucléaire, mais nous y adhérons avec beaucoup de conviction et de sympathie. Ce soir, après cette présentation, nous avons l'impression d'avoir franchi un pas nouveau vers l'appréhension de cette science si difficile et là je tiens à remercier toutes les personnes qui ont travaillé à rendre cette soirée accessible à tous, même au modeste littéraire que je suis. J'ai pu découvrir par bribes le filon historique qui va nous conduire en 2020 et bien sûr Monsieur le Préfet, me réjouir que le Tricastin, cette terre nucléaire soit à nouveau reconnue pour sa culture, sa compétence, son savoir-faire et son ouverture à toute évolution technologique. Je m'arrêterai là, parce que je pense qu'en prolongeant, je prive mes amis de parole, je risquerais de glisser vers une subjectivité et l'expression d'intérêts qui ne sont pas de mise ce jour. Je crois qu'avec tous mes collègues élus, et avec monsieur le sous-préfet qui a en charge le territoire, nous nous réjouissons de voir Pierrelatte et le Tricastin, élus pour ce nouveau projet. Merci.

Jean-Paul Frouin : Merci Monsieur le Maire et encore merci de votre accueil à Pierrelatte. J'ai oublié de dire que le siège de la commission est implanté sur la commune de Pierrelatte, où nous avons loué des locaux au lieu-dit le Pont-Noir. Nous avons une installation permanente où siège le secrétariat général de la commission de débat public en la personne de Monsieur Guillaume Dewavrin. Pour ceux qui le souhaitent, vous pourrez obtenir des informations écrites ou orales complémentaires à cette adresse.

Monsieur, je vous en prie, ayez la gentillesse de dire qui vous êtes, c'est simplement pour les besoins de l'enregistrement et des archives de la CPDP et ultérieurement de la Commission nationale du débat public.

Questions et réponses

Serge Alix : Alix Serge, ex CEA, ex Eurodif, en retraite depuis 15 ans. J'ai participé à l'élaboration de l'usine militaire puis à l'élaboration de l'usine EURODIF dans le service recherche et développement sur les diffuseurs et les barrières. J'ai une première question technique à poser et qui concerne les centrifugeuses : j'ai pu comprendre, en lisant le document et en fonction du nombre d'UTS que vous avez présenté comme étant aux environs de 10 millions d'UTS, si mes calculs sont bons, qu'il faudra environ 100 000 centrifugeuses pour les 3 cascades que vous prévoyez. En ce qui concerne la consommation électrique, je suis surpris des chiffres que vous avancez : 50 mégawatts pour Georges Besse II alors qu'actuellement EURODIF consomme 2500 mégawatts. 50 mégawatts cela signifie 500 watts par centrifugeuse. Vraiment, c'est un record ! Alors, je pense que ces centrifugeuses qui tournent quand même à des vitesses supérieures à 100 000 tours/minute, je ne dois pas être loin de la vérité puisque sur les essais qu'on avait quand même fait auparavant au CEA on approchait déjà ces vitesses. Est-ce que ce chiffre de 50 mégawatts est réel ou est-ce que je me suis trompé dans mes calculs ?

Jean-Paul Frouin : Bien, Monsieur Van Heems ?

« En matière de consommation d'électricité, les centrifugeuses consomment très, très peu, par opposition justement à la diffusion gazeuse. »

Frédéric Van Heems : Je me demande si je ne vais pas vous laisser ma place pour que vous répondiez aux questions, je suis très intimidé. Vos calculs sont parfaitement exacts. Il n'empêche que la consommation ne sera que de 50 mégawatts. Vous parlez d'UTS, je ne sais pas si c'est clair pour tout le monde, l'UTS c'est l'unité de mesure internationale pour les services d'enrichissement, c'est un petit peu technique. Nous comptons faire une usine qui aura une capacité de production de 7 ou de 11 millions d'UTS selon que l'on fera 2 ou 3 unités. Vos calculs sont exacts, il va falloir installer de l'ordre de 100 000 centrifugeuses, je ne donnerai pas de chiffres plus précis parce que sur les centrifugeuses, je ne pourrai pas répondre dans le détail à toutes les questions. Les centrifugeuses sont quand même des procédés sensibles. Dans l'usine Georges Besse II que nous allons construire, nous allons faire uniquement de l'enrichissement à usage civil et techniquement il n'est pas possible de faire autrement. Mais par contre, des centrifugeuses entre de mauvaises mains, (certaines puissances étrangères pourraient être intéressées), cela pourrait permettre de faire autre chose. Il y a des données sur les centrifugeuses, sur leur nombre exact, sur leur vitesse qui sont des

données couvertes par le « secret défense » et par de nombreux accords internationaux notamment le traité d'Almelo et le traité international en complément du traité d'Almelo que la France va devoir signer. En matière de consommation d'électricité, les centrifugeuses consomment très, très peu, par opposition justement à la diffusion gazeuse. La diffusion gazeuse nous oblige à comprimer les gaz, à les faire passer à travers les barrières. Il fallait alimenter ces compresseurs ce qui nécessitait beaucoup d'électricité tout en produisant beaucoup de chaleur et entraînait au final des besoins de refroidissement. C'est pour cela que la technologie de centrifugation s'impose partout à travers le monde, elle est aujourd'hui beaucoup plus productive et plus économique. Sur un plan environnemental, elle a des conséquences encore plus limitées que la diffusion gazeuse. Elle consomme beaucoup moins d'électricité, c'est effectivement une consommation très faible par centrifugeuse, 50 mégawatts.

« Et cette maintenance qui l'assurera ? »

Serge Alix : Quelle est la durée de vie moyenne d'une centrifugeuse, parce que par analogie avec l'usine Georges Besse I, un diffuseur, lorsqu'il est installé, il est statique donc pratiquement inusable. Par contre, les centrifugeuses en rotation c'est dynamique, il doit donc y avoir une possibilité d'échange standard, il y aura certainement des problèmes de maintenance énorme. Et cette maintenance qui l'assurera ? Parce que si j'ai bien compris la France n'aura pas accès ni au montage contrairement aux diffuseurs, ni à la maintenance. Ce serait uniquement URENCO qui s'en chargerait. Autrement dit, un manque à gagner assez important pour la France.

Laurence Tinland, directrice technique du projet Georges Besse II : Votre question est très bonne puisque, effectivement l'usine EURODIF elle-même connaît des opérations de maintenance donc c'est naturel que vous posiez la question sur la centrifugation. La centrifugation elle, a une vertu, en tout cas la technologie développée par URENCO, c'est qu'il n'y a pas besoin de maintenir les centrifugeuses. Donc une fois qu'elles sont installées, connectées, elles tournent et si un jour elle sont obligées de s'arrêter parce que mécaniquement elles n'ont pas résisté à une usure de vieillesse on les laisse en place, on ne les maintient pas.

« Il n'y a pas de maintenance ce qui est une grosse différence avec la diffusion gazeuse. »

Frédéric Van Heems : Nous estimons que la durée de vie d'une centrifugeuse est de 20 ans. Dans les usines d'URENCO qui fonctionnent depuis 20, 25, 30 ans en Allemagne, en Angleterre, en Hollande, ils ont de nombreuses centrifugeuses tournant depuis de nombreuses années. Au niveau économique, nous avons planifié une durée de vie de 20 ans et prévu après cette date le remplacement des centrifugeuses.

La dernière partie de votre question concernait le fait que nous n'aurions pas accès aux centrifugeuses et à leur maintenance. Il n'y a pas de maintenance ce qui est une grosse différence avec la diffusion gazeuse. C'est vrai que le cœur de la centrifugeuse, c'est un secret, que nous avons intérêt à garder, qu'URENCO a intérêt à garder. Sa filiale Enrichment Technology Company (ETC) dans laquelle nous allons prendre 50%, a intérêt à garder parce qu'il y a des risques de prolifération avec les centrifugeuses. Il faut y faire très attention et

effectivement le cœur lui même, uniquement les gens d'ETC y auront accès. Cela ne va pas nous empêcher de faire fonctionner l'usine.

Serge Alix : J'ai cru comprendre, dans la présentation que vous avez faite, que vous prévoyez d'installer la première cascade de centrifugeuses au Sud et la seconde au Nord. Pourquoi ce choix ? Sud et Nord plutôt que Nord et Sud ? Je parle en tant que Pierrelattin intéressé par le démarrage plutôt de la première tranche au Nord. Je veux rappeler que la commune de Pierrelatte a déjà subi 2 fermetures d'usines : l'usine militaire et FBFC, ces catastrophes ont grevé lourdement les finances de la ville.

« Nous n'avons pas encore totalement décidé de l'ordre d'implantation des deux unités ».

Frédéric Van Heems : Nous n'avons pas encore totalement décidé de l'ordre d'implantation des deux unités. Pour être très précis dans la réponse, ce n'est pas des cascades puisque à l'intérieur d'une unité on aura plusieurs dizaines de cascades. Mais deux unités, une de 4 et l'autre de 3,5 millions d'UTS pour commencer avant une éventuelle troisième. Je le disais tout à l'heure, tout cela va se faire sur le site existant du Tricastin, à l'intérieur de la clôture lourde. Comme vous le savez, il y a pas mal de choses à l'intérieur du site, il fallait trouver de l'espace disponible, ce qui n'était pas nécessairement facile, et de l'espace disponible que l'on puisse rapidement libérer. On a trouvé deux emplacements, un qui est au Sud des 4 bâtiments actuels de diffusion gazeuse, sur le territoire de Bollène, et un deuxième emplacement, sur le territoire de Pierrelatte, au Nord des 4 bâtiments de diffusion gazeuse. Nous n'avons pas pris finalement la décision de savoir dans quel ordre nous allons commencer, même si sur un plan technique nous pensons -à ce stade- que ce sera probablement plus facile de commencer à Bollène. J'en suis désolé mais un certain nombre de considérations techniques nous y ont amenés.

Georges Le Dinahet – Conseiller municipal de Pierrelatte : 3 communes sont retenues pour l'implantation de Georges Besse II, la question viendra peut-être compléter celle de Monsieur Alix, est-ce que le niveau et le taux des taxes professionnelles vont jouer sur le choix de ces 3 communes ?

Jean-Paul Frouin : Monsieur Van Heems

« La taxe professionnelle ou la fiscalité locale n'ont pas joué sur les implantations »

Frédéric Van Heems : La fiscalité locale n'a pas joué dans le choix des trois emplacements pouvant accueillir les unités de l'usine Georges Besse II. Nous avons regardé où il y avait de l'espace disponible, et où il était possible, dans le délai imparti, de construire l'usine, de faire les travaux de terrassement tout en faisant tous les tests et mesures nécessaires. On avait un emplacement au Sud, un au Nord et un troisième éventuel à l'Est, qui pourrait se situer sur la commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux, mais qui lui, ne peut pas être envisageable avant 2012-2015, parce que c'est un endroit où il y a un certain nombre de matériels utilisés pour le fonctionnement de l'usine Georges Besse actuelle. La taxe professionnelle ou la fiscalité locale n'ont pas joué sur les implantations bien que ces deux variables ont constitué un des éléments d'analyse, le plus important pour nous restant les éléments techniques.

Un intervenant : Vous avez évoqué le fait que l'usine Georges Besse II produirait moins de chaleur, donc moins de refroidissement, 70 hectares de serres à Pierrelatte sont chauffés par les eaux chaudes d'EURODIF ainsi que des bâtiments administratifs et des locaux d'habitation. Comment va faire la commune s'il y a moins d'eau chaude ?

Frédéric Van Heems : Vous oubliez quelque chose d'important je crois, c'est la Ferme aux Crocodiles. Effectivement, avec la technologie de centrifugation, nous n'aurons plus du tout le même besoin en refroidissement, on ne prélèvera donc plus du tout d'eau dans le canal. On nous pose souvent la question de savoir ce que vont devenir les deux tours réfrigérantes que chacun voit de chez lui. En fait, ces deux tours, nous n'en aurons plus besoin pour l'usine Georges Besse II. Il y a actuellement plusieurs solutions de réutilisation à l'étude. Ces solutions de réutilisation pourraient amener à répondre à votre question. C'est vrai qu'aujourd'hui, l'eau chaude liée au refroidissement est vendue au Syndicat Mixte d'Aménagement Rural de la Drôme (SMARD). Celui-ci répartit ensuite l'eau chaude vers un certain nombre d'utilisateurs que ce soit dans le domaine agricole, la Ferme aux Crocodiles, ou pour chauffer un certain nombre de bâtiments. Les conditions dans lesquelles le SMARD re-répartit, nous ne les connaissons pas, nous avons un contrat avec eux. C'est un contrat qui prévoit sur quelques années la livraison d'eau chaude. Ils sont donc parfaitement au courant de la situation, et du fait qu'à l'horizon 2012-2013, il va falloir trouver des solutions de remplacement. Nous les avons poussés à entamer les réflexions. Nous sommes prêts à les accompagner mais tout cela c'est à l'horizon 2012-2015, je pense que d'ici là, les uns et les autres, auront contribué à trouver les solutions nécessaires.

Jean-Paul Frouin : Si je comprends bien, c'est une question qui est d'importance, elle a déjà été posée hier à Bollène. Mais qui est déjà sur la table et qui fait l'objet de discussions entre les parties intéressées.

« Au niveau de la formation des jeunes, est-ce vous pouvez déjà dresser quels types de profils de métiers vont être concernés ? »

Serge Richard, syndicat CFE-CGC : Je suis arrivé dans la région à la SFEC au moment où on terminait les recherches pour l'usine EURODIF, et j'ai participé avec enthousiasme à ce grand chantier. Aujourd'hui, je me réjouis que l'on se prépare à démarrer un autre chantier et à reconnaître le professionnalisme de toute la région dans la chimie du fluor et dans tous ces procédés qui sont autour de l'enrichissement.

Par contre, en ce qui concerne la centrifugation, les compétences sont faibles. Chacun sait qu'il va falloir en acquérir de nouvelles tant au niveau de la mise en œuvre et de la réalisation du chantier qu'au niveau de l'exploitation de l'usine.

Alors, est-ce que vous avez déjà commencé à réfléchir à des projets pour acquérir cette compétence ?

Au niveau de la formation des jeunes, est-ce vous pouvez déjà dresser quels types de profils de métiers vont être concernés ? Pour la phase de chantier, vous avez parlé de dalles avec des

systèmes extrêmement pointus, cela semble nécessiter là aussi des compétences très pointues ?

Au niveau de l'adaptation des compétences du personnel actuel d'EURODIF, aux futures compétences qui seront nécessaires pour le projet Georges Besse II.

Il y a un problème non seulement de compétences, mais aussi de nombre, d'ajustement des effectifs futurs dont les besoins, vous l'avez évoqué, 650 personnes, par rapport aux effectifs actuels. Est-ce que vous avez un plan d'adaptation des effectifs de façon à éviter de gros drames lors du passage d'une usine à l'autre ?

Jean-Paul Frouin : Monsieur Van Heems.

« Le cœur du procédé de la technologie de centrifugation est différent de la diffusion gazeuse »

Frédéric Van Heems : D'abord, je veux dire que comme vous, nous sommes plein d'enthousiasme parce qu'il est clair que c'est un grand projet industriel, c'est une aventure industrielle, économique et humaine pour tous ceux qui participent à ce projet. Nous sommes plein d'enthousiasme, mais attention, encore faut-il que les conditions préalables, dont je parlais tout à l'heure, soient remplies, pour que ce projet puisse être réalisé. Vous mettez en valeur les compétences de la région et vous avez raison. Une des raisons qui nous ont amenés très logiquement à décider de réaliser ce projet sur le site du Tricastin, c'est le fait qu'il y ait des compétences ici. Et, ces compétences vont continuer à être utiles.

Le cœur du procédé de la technologie de centrifugation est différent de la diffusion gazeuse, mais dans les deux cas on utilise de l'hexafluorure d'uranium. L'uranium lui-même n'est pas enrichi, on le convertit d'abord en un gaz qui est un mélange d'uranium et de fluor, qui a des particularités physiques qui font qu'il est plus facile de l'enrichir. Les compétences concernant l'UF6 vont continuer à être utilisées. De nombreuses personnes, travaillant sur le site, ont déjà ces compétences. Nous allons donc nous inscrire dans la continuité.

Pour d'autres aspects, notamment dans le cœur du procédé, il va falloir en effet acquérir de nouvelles compétences. Nous avons d'ores et déjà prévu avec ETC, la filiale d'URENCO, la manière dont nous formerions progressivement nos salariés à ces nouveaux métiers. C'est quelque chose qui est parfaitement intégré à la réflexion globale.

En ce qui concerne le chantier lui-même, dans votre question, il est question de sous-traitance. C'est un chantier important, 100 millions d'euros de dépenses par an, s'étalant sur une période de plus de 10 ans. C'est un chantier dans lequel il n'y a pas d'innovations technologiques puisqu'on ne réalise pas une usine sur un procédé inconnu. Les usines d'URENCO fonctionnent depuis 25 ans. Que ce soit pour former le personnel ou pour construire l'usine, c'est un projet véritablement industriel. Même s'il n'y a pas d'innovations, c'est quand même un gros chantier, sur une très longue période où on sera plutôt amené, à travers des appels d'offres, à faire appel à de grosses entreprises, notamment dans le domaine du génie civil. Il y a quand même des problématiques parasismiques qui sont importantes. Ceci dit, vous le savez, même les grandes entreprises de génie civil sous-traitent, leurs sous-

traitants sous-traitent. In-fine, il est évident que des entreprises du bâtiment et de la construction de la région vont bénéficier de ce chantier.

Globalement, sur les problématiques de formations, de compétences, nous sommes en pleine réflexion en ce moment. En relation avec les partenaires sociaux, des plans de formation sont en train d'être organisés. En ce qui concerne l'ajustement des effectifs, c'est la même chose. Vous l'avez vu, cette opération, qui est vraiment l'avenir de l'ensemble du site du Tricastin, va se faire très progressivement sur plus de 15 ans. Dès 2005, si nous commençons la construction de l'usine, jusqu'à au moins 2020. Avec des phases différentes, avec une phase où les deux usines sont en parallèle, l'une montant en puissance, l'autre continuant à fonctionner normalement, avec le chantier en même temps. Puis on arrête l'usine actuelle, l'autre continue à monter en puissance. L'usine actuelle sera alors démantelée. Ce démantèlement concernera 500 ou 600 personnes, donc certains travaillent déjà sur le site. Nous sommes depuis plus de 18 mois en discussion avec les représentants du personnel et les partenaires sociaux du site pour pouvoir gérer tout cela de manière absolument progressive, sans qu'il y ait besoin de plan social.

Réponse aux questions écrites

Jean-Paul Frouin : Je vais vous proposer quelque chose, pour qu'il y ait une petite alternance entre les questions que vous avez à l'esprit, ceci ne va en aucune façon brider votre possibilité d'intervention, c'est que nous ne laissons pas sans réponse les questions qui ont été formulées par écrit.

Monsieur de Manheulle a regroupé les questions écrites. Certaines ont un caractère très technique et même une tellement technique que je reconnais que je ne la comprends pas. Alors qu'elle a été posée, je le dis pour l'auteur, d'une façon, pour lui éminemment limpide.

Guy de Manheulle, membre de la commission de pilotage du débat public : Trois questions purement techniques et une question sur la fiscalité à laquelle on répondra ultérieurement.

La première question technique : y a t il la possibilité de sous-tirer plusieurs teneurs différentes ?

Laurence Tinland : Ce qu'on appelle les teneurs c'est la concentration dans l'isotope 235 qui a été présenté dans le film, qui est celui qui est le plus énergétique. L'uranium naturel a une teneur de 0,7% dans l'isotope qui nous intéresse. La teneur d'enrichissement c'est la teneur que nous réclamons nos clients électriciens et qui est dans nos usines de l'ordre de 4 à 5% dans les commandes actuelles.

Comme vous l'avez vu dans le film, la technologie de centrifugation permet d'avoir plusieurs cascades. Il est donc tout à fait possible d'avoir des cascades qui sont simultanément exploitées dans des conditions qui sont différentes et en particulier à des teneurs différentes. On peut à un même moment fabriquer des teneurs pour différents clients électriciens, c'est tout à fait possible.

Jean-Paul Frouin : Pour que l'on comprenne mieux, quel est l'intérêt économique, ou commercial, ou technique de sous-tirer des teneurs qui peuvent être différentes les unes des autres à l'intérieur de la plage que vous avez indiquée ?

Frédéric Van Heems : La problématique est celle de nos clients, les clients électriciens mettent des barres de combustibles à l'intérieur du réacteur, ils ont à faire le pilotage neutronique du réacteur donc, en fonction de l'âge, du type, de la manière dont ils veulent le piloter, ils ont besoin de combustibles qui ont des teneurs de 4,5, de 5, de 6% , mais cela reste toujours autour de ces teneurs là.

Jean-Paul Frouin : C'est un problème de prescription de l'acheteur, Monsieur Delacroix souhaite apporter un complément.

Christian Delacroix, adjoint au directeur général délégué d'EURODIF Production : dans l'usine actuelle, on est capable de produire jusqu'à 4 teneurs différentes en fonction de la demande des clients. D'ailleurs, c'est ce qui fait un des atouts de la performance pour s'adapter aux besoins des clients de l'usine actuelle.

Guy de Manheulle : Deuxième question technique à laquelle le Président a répondu par ailleurs. *« J'entends parler de l'EPR, Georges Besse II, ces deux ensembles ont-ils un point commun ? Quelles différences y a t il ? »*

Jean-Paul Frouin : J'ai dit qu'on n'en parlerait pas mais de la façon dont la question est posée, elle n'est pas complètement hors sujet.

« L'EPR est un réacteur qui permet à un électricien de produire de l'électricité. L'usine Georges Besse II est une usine d'enrichissement »

Frédéric Van Heems : Il y a une différence très importante. L'EPR est un réacteur qui permet à un électricien de produire de l'électricité. L'usine Georges Besse II est une usine d'enrichissement, qui fait uniquement l'enrichissement en uranium 235 et qui va permettre ensuite de fabriquer du combustible nucléaire, que nous vendons aux électriciens pour qu'ils le mettent dans le cœur de leurs réacteurs et puissent produire de l'électricité.

Concernant l'EPR et les liens avec le projet, il n'y en a strictement aucun. Comme je l'indiquais tout à l'heure, le projet Georges Besse II s'inscrit dans la continuité de l'usine Georges Besse actuelle, c'est un projet s'adressant aux parcs de réacteurs actuels. C'est totalement indépendant du fait qu'il y ait EPR ou pas. Par contre, l'EPR utilisera du combustible qui a besoin d'uranium enrichi. L'EPR, si un jour EPR il y a, sera également utilisateur de technologies d'enrichissement de l'uranium.

Guy de Manheulle : Troisième question qui touche plutôt à la stratégie d'AREVA et EURODIF. *« Pourquoi n'avez-vous pas fait partie du premier groupe qui a constitué URENCO ? »*

Si je comprends bien la durée de vie est pratiquement éternelle par rapport à EURODIF. Vous ne pouvez pas isoler étage par étage sinon arrêter un groupe de 20 étages.

Frédéric Van Heems : La réponse là-dessus est historique, technique et financière. Les technologies d'enrichissement ont été développées dans les années 50/60, un peu partout à travers le monde, en Russie aux Etats-Unis et en Europe. Vous le savez à la fin des années 60, surtout au début des années 70 avec le premier choc pétrolier et bien là, tout le monde a commencé à s'intéresser à la filière électronucléaire, pour produire de l'électricité à partir de l'énergie nucléaire.

A ce moment là, il y avait deux technologies qui fonctionnaient : la diffusion gazeuse et la centrifugation. La France a choisi dans les années 70, comme les Etats-Unis, comme la Russie mais à l'époque, la Russie c'était l'Union Soviétique, personne ne savait exactement ce qui s'y passait. La France comme les Etats-Unis ont choisi la diffusion gazeuse. Pourquoi, parce qu'à l'époque, c'était vraiment la technologie la plus efficace. Si on voulait avoir un parc de centrales important et fabriquer une part importante de l'électricité à partir du nucléaire, c'était beaucoup plus économique. C'était à ce moment là un très bon choix à la fois technique et financier.

Depuis, il s'est passé un certain nombre de choses, notamment le fait qu'URENCO, qui avait à l'époque fait le choix de la centrifugation, qui était beaucoup moins productive que la diffusion gazeuse, l'a petit à petit développée et puis il y a eu une révolution au milieu des années 80. Une révolution que vous connaissez tous, la révolution de la canne à pêche ou de la raquette de tennis. Vous avez commencé à avoir des cannes à pêche et des raquettes de tennis en fibre de carbone. URENCO s'est mis alors à faire des centrifugeuses en fibre de carbone. Et avec la fibre de carbone, beaucoup plus résistante, les centrifugeuses se sont mises à tourner beaucoup plus vite. Tournant beaucoup plus vite, elles ont commencé à être de plus en plus compétitives sur un plan technique. Et comme en plus, il se trouve que les centrifugeuses ont besoin de très peu d'électricité, alors que la diffusion gazeuse est très consommatrice d'électricité et bien petit à petit, au fur et à mesure des années 90, la centrifugation est passée devant la diffusion gazeuse. Mais, au début des années 70, lorsque la France a fait son choix, le choix de la diffusion gazeuse était un bon choix.

« Qu'est-ce qui peut être d'intéressant, dans l'accord quadripartite, pour les inciter à vendre leur procédé ? »

Christian Favario : Dans les années 80, URENCO représentait à peu près 5% du marché mondial, aujourd'hui vous nous dites que cela fait 16%, cela illustre bien les performances du procédé et la compétitivité du procédé d'URENCO. J'ai du mal à comprendre certains arguments. La stratégie d'URENCO pourrait être de jouer sur sa compétitivité pour continuer à grignoter des parts de marché sur AREVA. Cela pourrait être d'attendre qu'EURODIF ancienne version parte « en brioche », pour prendre carrément la place, au lieu de cela URENCO vend son process. Quelles sont leurs motivations ? Qu'est-ce qui peut être d'intéressant, dans l'accord quadripartite, pour les inciter à vendre leur procédé ?

« Il y avait un intérêt à la fois stratégique, financier, industriel pour chaque partie »

Frédéric Van Heems : Je serais tenté de vous dire que nous avons été très convaincants... Il y avait un intérêt à la fois stratégique, financier, industriel pour chaque partie. Cet intérêt n'est pas du tout dans le traité quadripartite.

Le traité quadripartite qui devrait venir compléter le traité d'Almelo couvre uniquement les aspects de protection d'utilisation de cette technologie. Tout cela est sous surveillance inter-gouvernementale à cause des risques de prolifération. L'intérêt pour URENCO dans les accords industriels que nous avons signé le 24 novembre dernier, est qu'ils ont gagné des parts de marché importantes ces dernières années, pendant les années 90, justement parce qu'ils avaient une technologie très efficace mais qu'ils n'ont cependant pas la possibilité de gagner indéfiniment des parts de marché. Ils avaient, par contre, la possibilité d'avoir un revenu pour leurs actionnaires important, en donnant accès à d'autres, à cette technologie. Les actionnaires d'URENCO ont fait le choix d'une certaine diversification. Ils continuent à développer leur activité d'enrichissement, mais en même temps, ils peuvent bénéficier de revenus complémentaires en commercialisant leur technologie. C'était d'autant plus intéressant pour eux que sur un plan industriel, il y avait vraiment concordance des calendriers. URENCO a développé ses capacités et est en train de continuer à les développer. URENCO n'avait cependant pas la capacité financière de continuer à les développer indéfiniment. Ils allaient avoir un trou de 15 / 20 ans avant d'avoir à renouveler leurs propres centrifugeuses. On arrivait juste au moment où on avait besoin de renouveler EURODIF et quand on aura fini de renouveler EURODIF, à nouveau, ils renouvelleront leurs propres centrifugeuses. Il y avait une complémentarité des plannings sur un plan industriel, doublé d'un intérêt financier pour les actionnaires d'URENCO.

Antoine Sam Bieri : En cas de tremblement de terre, le joint parasismique est prévu à quelle échelle ? Est-ce que c'est comme au CEA ?

« Nous multiplions par 5 l'énergie du séisme de Donzère et nous appliquons ces principes à la conception de nos bâtiments. »

Christian Delacroix : Par rapport à la construction de la future usine, le séisme de Donzère va servir de référence. Au point de vue historique en 1873, il a été le plus virulent et a entraîné la destruction d'habitations. Par rapport à la réglementation qui nous est applicable, on prend ce niveau de séisme auquel on ajoute un coefficient de sécurité. C'est cela qui sert à déterminer la construction de la future usine. En terme technique, sur l'échelle de Richter, le séisme de Donzère était d'une magnitude de 4,8, le coefficient de sécurité nous amène à prendre un séisme de magnitude de 5,5. Nous multiplions par 5 l'énergie du séisme de Donzère et nous appliquons ces principes à la conception de nos bâtiments.

Frédéric Van Heems : Cela a fait partie des études sur lesquelles nous avons passé beaucoup de temps, depuis plus d'un an, en faisant appel à tous les spécialistes internationaux sur le sujet. On va mettre en place des fondations, avec des plots parasismiques, avec un système capable, même en cas de séisme d'intensité importante de protéger les centrifugeuses. Le problème est avant tout, un problème de protection des centrifugeuses. Une centrifugeuse, si elle se met à bouger, à l'intérieur elle va se casser, il ne va rien se passer autour, elle va se casser à l'intérieur du tube métallique. Ce sont des centrifugeuses qui ne peuvent plus fonctionner. En termes de protection de l'investissement et bien entendu en terme de sûreté, c'est quelque chose qui a fait l'objet, en respectant toutes les réglementations, de toutes les études nécessaires.

« **En 1978-1979, on n'était pas en avance sur URENCO, mais on n'avait pas un gros handicap** ».

Robert Brugère : Je suis un ancien ingénieur du CEA, ingénieur d'essai des centrifugeuses à l'époque où il y en avait à Pierrelatte. C'est un sujet que je connais bien, alors tout comme il y a des nostalgiques de la marine à voile, j'ai toujours été un nostalgique de la « centrif » parce que c'étaient des machines très intéressantes. Je pense que votre commission pourrait faire remonter l'information. On a parlé tout à l'heure de choix stratégiques, de décisions stratégiques, et je pense qu'en fin 1978 – début 1979, on a arrêté les recherches sur la centrifugation, c'était une erreur stratégique. On ne peut pas revenir en arrière, mais on peut tenir compte du passé quand il y a des décisions à prendre pour l'avenir. Aujourd'hui, on a perdu ... A l'époque, je ne suis pas d'accord à 100% avec ce qui a été dit. En 1978-1979, on n'était pas en avance sur URENCO, mais on n'avait pas un gros handicap. Et nous avons été capables de faire tourner des fibres sur des vitesses tangentielles que je ne dirais pas ici, mais qui permettaient de faire pas mal d'UTS, si au lieu d'abandonner la partie on avait continué le match. Il faut quand même remettre les choses à l'heure et essayer de ne pas récidiver quand on a fait une erreur une fois, à l'avenir d'y penser avant de décider d'autres choix.

Il y en a une autre, je crois, ce sont les vitesses périphériques, quand on connaît la résistance spécifique d'un matériau, on connaît sa vitesse d'éclatement, on prend un ouvrage de résistance des matériaux, on a vite vu où on se situe, on a les ordres de grandeur.

Deux questions : est-ce que la troisième unité que vous comptez installer serait une unité destinée à l'URT (uranium de retraitement) ? Et quelle est la cohérence de l'Allemagne qui est en train de vouloir sortir du nucléaire et qui est partenaire d'URENCO ?

Jean-Paul Frouin : Vous avez tenu à dire que l'histoire vous donnait raison. J'enregistre bien volontiers. Les deux autres questions qui sont, l'une d'ordre technique concernant l'uranium, de retraitement, et l'autre plus diplomatique. Je laisse au maître d'ouvrage vous dire ce qu'il en est, bien que le deuxième sujet ait largement été abordé.

Frédéric Van Heems : Ce que vous dites prouve que la nostalgie peut être une voie d'avenir. En ce qui concerne l'URT, non la troisième unité ne sera pas une unité URT. Par contre, nous envisageons, en fonction du marché, d'avoir à l'intérieur des modules de la deuxième unité, et/ou à l'intérieur des modules de la troisième unité, un module qui soit capable de traiter de l'URT. Mais cela sera en fonction du marché. Cela ne sera pas toute une unité, mais seulement un module parce que de toute façon c'est un marché qui est relativement limité.

Pour la cohérence de l'Allemagne, écoutez, je ne suis pas diplomate allemand, ce n'est pas à moi de m'exprimer sur ce sujet. Quelles que soient les positions de l'Allemagne souhaitant sortir du nucléaire, l'Allemagne produit quand même de l'électricité à partir de la filière électronucléaire. Elle s'en passera peut-être un jour, mais, pour le coup, ce sont des décisions politiques strictement allemandes, mais, du coup historiquement, elle était partie prenante et du traité d'Almelo et du développement d'URENCO, donc tout naturellement, c'est un des partenaires que nous avons dans cette opération.

Jacques Roustan : Si jamais on arrête l'uranium. Qu'est-ce qu'il faudra comme énergie pour remplacer l'uranium ? Je voudrais le savoir. Ils sont tous allergiques au nucléaire, j'y ai fait 25 ans, regardez je me porte comme un charme. A l'heure actuelle, vous savez quand je prends la parole, je la garde.

Jean-Paul Frouin : Je veillerai à ce que vous la gardiez, mais que vous n'en abusiez pas.

Jacques Roustan : Je n'en abuserai pas, mais il faut être honnête, les gens veulent une centrale nucléaire mais ils ne veulent pas des inconvénients. Quand vous faites du social, vous faites de l'anti-social. Là vous amenez du travail, mais les gens ne veulent pas des désagréments, je remarque que les déchets vous les avez toujours bien traités. L'usine EURODIF est l'une des plus fiables au monde. Il y a quand même des usines nucléaires où on ne peut plus rentrer. On n'a jamais eu de fuites importantes, des banalités. Il y a des usines à l'étranger où l'on envoie des robots, on ne peut plus y rentrer. Si vous arrêtez le nucléaire, quelle est l'énergie qui va la remplacer, est-ce que vous pouvez me le dire ? Qu'est-ce qui peut remplacer le nucléaire ?

« En construisant l'usine Georges Besse II, nous voulons donner un avenir au site du Tricastin. »

Frédéric Van Heems : C'est une très bonne question. Je veux vous rassurer tout de suite. Simplement deux petits points. Premier point, c'est que l'usine Georges Besse II, est dans la continuité de Georges Besse, cela n'est pas une centrale nucléaire, c'est une usine pour faire de l'enrichissement, ce n'est pas une usine qui a les problèmes de criticité d'une centrale, ce n'est pas une usine dans laquelle on utilise de l'uranium comme dans un réacteur. Dans un réacteur, cet uranium se transformant avec tout un tas de phénomènes qui sont ceux gérés par les électriciens qui opèrent dans les centrales nucléaires. Nous, c'est une usine qui augmente la teneur en uranium 235 comme on l'a montré tout à l'heure.

Et puis, je veux vous rassurer tout de suite, en construisant l'usine Georges Besse II, nous voulons donner un avenir au site du Tricastin, à tous les gens qui veulent continuer à travailler dans ce secteur, sur le site. Nous voulons continuer à livrer en uranium enrichi tous les électriciens qui veulent continuer à exploiter des centrales nucléaires.

Jean-Paul Frouin : Y a t il d'autres questions ?

Jacques Roustan : Est-ce que vous avez une autre énergie et est-ce que vous y travaillez en cachette dessus ?

Frédéric Van Heems : Pour répondre plus directement à votre question, ma première réponse avait oublié ce point là. Toute l'équipe qui est ici est déjà très occupée à travailler sur l'usine Georges Besse II, alors en cachette on ne fait pas de recherches en plus pour voir comment remplacer le nucléaire.

D'une manière plus générale, le groupe AREVA, est le leader mondial concernant le service aux électriciens utilisant la filière électronucléaire. Nous développons tout ce qui faut pour que nos clients continuent à produire de l'électricité à partir du nucléaire. Cela ne nous empêche pas d'être également producteur de matériel pour la fabrication d'éoliennes et d'avoir un certain nombre de projets de développement de ce type là. Mais, nous ne travaillons pas sur une voie de remplacement du nucléaire, ce n'est pas de notre responsabilité.

« **EURODIF, aujourd'hui, c'est à peu près 1100 personnes** »

Christian Favario : EURODIF, aujourd'hui, c'est à peu près 1100 personnes, on a vu qu'à terme, la main d'œuvre directe c'est 450 personnes. Parallèlement, on dit que la maintenance c'est quelque chose de négligeable mais cette maintenance sur les retombées régionales, c'est important. Est-ce qu'on sait faire le bilan de la main d'œuvre directe mais aussi de la main d'œuvre induite dans les deux process à terme ?

Frédéric Van Heems : Oui, bien sûr c'est quelque chose sur lequel nous avons passé beaucoup de temps, que ce soit nous-mêmes ou avec les partenaires sociaux. Nous avons créé, il y a maintenant 18 mois une commission paritaire avec les différentes organisations syndicales pour regarder ensemble, comment les problèmes d'emplois seront gérés dans les années qui viennent. Le site du Tricastin représente aujourd'hui environ 4000 emplois directs. En comptant toutes les sous-traitances directes ou indirectes, cela représente 4000 emplois de plus, donc 8000 en tout. L'activité d'enrichissement emploie aujourd'hui 1100 personnes qui travaillent à EURODIF, dont plus de 400 personnes qui travaillent à la maintenance. Comme on l'a indiqué tout à l'heure, demain, avec la technologie de centrifugation, on n'aura quasiment plus de maintenance sur le cœur du procédé. Nous sommes en train de réfléchir, avec les organisations syndicales, à l'acquisition des compétences nécessaires sur le procédé de centrifugation, à l'évolution des carrières des uns et des autres, en tenant compte du fait qu'il n'y aura plus de maintenance. Il y aura, par contre, d'autres compétences à acquérir. L'ensemble de l'opération, que ce soit le passage d'une usine à l'autre, le démantèlement, le chantier, avec les sous-traitances en exploitation, les sous-traitances pendant la construction, ces phases différentes s'étalent sur plus de 15 ans, de 2005 à 2020. C'est quelque chose qui va se faire sans conséquence en terme de plan social. Cela va se faire petit à petit, au fil de l'eau et donc sans plan social. Sans conséquences en interne.

Bien que nous soyons en train de terminer les études techniques sur la construction de l'usine et que n'ayons pas encore la connaissance exacte de la manière dont elle sera exploitée, nous considérons qu'il va continuer à y avoir une sous-traitance importante, que ce soit pendant la phase de chantier qui s'étalera sur plus de 10 ans, ou que ce soit pendant la phase de démantèlement, ou encore que ce soit en exploitation après.

« **J'aimerais savoir si vous avez une date butoir concernant le choix d'implantation de la première unité.** »

Michel Aproyan, Maire des Granges-Gontardes et salarié du groupe AREVA : J'aurais quelques précisions à vous demander sur des sujets déjà abordés ou évoqués. J'aimerais savoir si vous avez une date butoir concernant le choix d'implantation de la première unité.

L'accord inter-gouvernemental, c'est le passage obligé et s'il devait y avoir malheureusement ou des retards dans les décisions ou pas d'accord, quid du travail réalisé aujourd'hui ?

Au niveau des retombées fiscales de la future unité, j'aimerais également savoir si vous êtes en mesure de m'apporter quelques précisions sur ce sujet. Nous nous inquiétons-nous petite commune- sur le devenir de l'écrêtement actuellement mis en place par l'usine EURODIF, qui apporte une certaine contribution aux petites communes. Est-ce que l'installation des différentes unités dans des régions différentes, des départements différents, peut amener des différences au niveau de l'écrêtement de la taxe professionnelle ? Avez-vous déjà travaillé sur le sujet ou pas ? Où peut-on avoir ce genre de réponses ?

« Nous n'avons pas véritablement de date butoir sur le choix d'implantation de la première unité »

Frédéric Van Heems : Nous n'avons pas véritablement de date butoir sur le choix d'implantation de la première unité dans la mesure où comme vous l'avez compris, et c'est l'objet de votre deuxième question, le vrai début du projet coïncidera à la levée des deux conditions suspensives. Malheureusement, nous avons très peu de prise sur le moment où le traité quadripartite sera signé par les quatre pays. Nous espérons que le traité quadripartite soit signé vers début 2005. Il faudrait dans ce cas que nous ayons choisi le lieu de la première implantation dans les deux mois qui viennent. Comme je vous l'indiquais tout à l'heure, on est en train de procéder à quelques études techniques finales avant de prendre une décision.

Le deuxième point, qu'est-ce qui se passerait si pour une raison X ou Y, il n'y avait pas de traité quadripartite et bien à ce moment là, il n'y aurait pas d'usine Georges Besse II avec la technologie de centrifugation développée par URENCO. Et dans ce cas là, malheureusement, nous serions probablement, à l'horizon de fin de vie technique d'EURODIF, condamnés à sortir du métier de l'enrichissement. Tout l'avenir qu'on est en train de dessiner ensemble pour le site du Tricastin serait probablement un peu plus compliqué. Mais, nous restons raisonnablement optimistes. Et on espère vivement, parce que c'est un projet européen important, que la France signera avec l'Allemagne, l'Angleterre et les Pays Bas ce traité dans les mois à venir.

En ce qui concerne la fiscalité locale, c'est bien sûr un sujet que nous étudions depuis longtemps, je conçois bien aisément que ce soit un sujet important pour vous qui avez des responsabilités locales et certainement pour beaucoup de gens dans la salle. Nous sommes un contribuable, vous êtes d'ailleurs aussi, sans doute des contribuables, donc on reçoit une feuille d'impôts, là par exemple pour la taxe professionnelle et puis on est des bons contribuables, donc généralement on paye, au moment où il faut payer, « rubis sur l'ongle » et on paye des montants très importants. Aujourd'hui, pour EURODIF, nous payons de l'ordre de 35 millions d'euros de taxe professionnelle par an.

Nous ne sommes pas responsables de la manière dont la taxe professionnelle est répartie. Nous sommes par contre conscients de nos responsabilités c'est quelque chose d'important pour l'ensemble des communes et pour vous tous. Dans les années qui viennent, nous espérons que le montant global de la fiscalité, étant donné le type d'investissement que cela représente, 3 milliards d'euros financés par AREVA, sera amené à diminuer. On ne demande pas qu'elle disparaisse ou qu'elle soit divisée par dix, nous sommes conscients de nos responsabilités sur le sujet, mais on souhaiterait qu'elle diminue. Pour vous, et en termes de répartition, nous ne sommes pas les décideurs. Là, c'est véritablement aux élus, aux administrations concernées, à ceux qui font la loi de prendre les décisions qu'il faudra pour que cette répartition soit la plus intelligente entre les différentes communes et dans le temps. Vous l'avez compris on va passer par plein de phases différentes, tout cela aurait de notre point de vue, intérêt à être lissé mais cela n'est pas de notre ressort.

Jean-Paul Frouin : Vous aurez observé, je l'ai dit au début de la réunion, que ni le président, ni les membres de la commission, n'étaient, parce que ce n'est pas une compétence que leur

donne la loi, amenés à répondre aux questions. Nous aurions, au surplus pour la quasi totalité des questions, été bien en peine, en raison de leur caractère technique, d'y répondre. Au demeurant, je vais faire une petite exception, sur le problème de la fiscalité locale qui est un problème qui ne peut pas être indifférent, ni aux élus, ni aux contribuables, qui sont d'ailleurs parfois les mêmes. Je crois, comme le disait Monsieur Van Heems, qu'il y a plusieurs niveaux de problèmes.

Il s'agit de savoir si la législation sera constante en la matière, ce n'est un secret pour personne que des réflexions d'importance sont en cours à l'échelon national, singulièrement, à la demande du Président de la République, quant à l'évolution de la taxe professionnelle. Au demeurant, ce n'est ni le directeur des services fiscaux, ni les élus départementaux ou locaux qui disposent législativement. C'est le législateur qui au terme des études en cours, se déroulant sous la direction du président de la section des finances au Conseil d'Etat, se prononcera sur le contenu de la législation concernant le problème de la taxe professionnelle.

Certaines réflexions peuvent être menées à l'échelon local, à l'échelon départemental, à l'intérieur des compétences que la loi vous donne actuellement sur la façon de répartir cette fiscalité, à législation constante et à fiscalité stable. Peut-être voyez-vous ce que je veux dire. Je ne verrais aucun inconvénient (de toute façon dans quelques mois, l'exercice pour la commission sera terminé) à ce que des réflexions soient menées entre vous sur la deuxième partie de l'exercice. Je crois que ni le contribuable qui est AREVA, ni nous-mêmes parce que nous sommes -je parle de la Commission cette fois- ni législateurs, ni acteurs locaux, ne pouvons aller beaucoup plus loin. En revanche, si comme je le pense, la question a un caractère répétitif, je l'ai entendue hier à Bollène et j'ai quelques raisons de penser qu'elle va être posée dans les autres communes où nous allons nous rendre dans les jours qui viennent. Sans vouloir donner à la Commission de pilotage du débat public une importance plus grande que celle que le mandat que la Commission Nationale lui a donnée, la Commission prend l'engagement d'en faire un chapitre de son compte-rendu. Je répète, et je le dis volontiers à Monsieur le Sous-Préfet, que des réflexions locales sur le sujet ne seraient, me semble-t-il, pas totalement incongrues.

« Les anti-nucléaires avaient annoncé qu'ils boycotteraient ce genre de réunion, je vois qu'ils ont tenu parole et je le regrette profondément pour l'intérêt de mon travail ».

Jean-Louis Bessière, journaliste France 3, Rhône-Alpes : Bonjour, je n'avais pas prévu de prendre la parole parce qu'habituellement les journalistes ne prennent pas la parole. Les anti-nucléaires avaient annoncé qu'ils boycotteraient ce genre de réunion, je vois qu'ils ont tenu parole et je le regrette profondément pour l'intérêt de mon travail. Vous parlez devant une salle qui est majoritairement et on le comprend, convaincue que le nucléaire est une bonne chose. Moi, c'est pas du tout en tant qu'anti-nucléaire, je suis complètement neutre, je me crois obligé de reprendre l'une des questions qu'ils auraient pu vous poser. J'ai lu dans un document qu'il y avait quelques inquiétudes concernant l'usine Georges Besse I, pour la résistance du bâtiment à la chute d'un avion. Je ne peux pas vous dire où j'ai lu ça, mais je l'ai lu. Est-ce que ce type de préoccupation fait partie des normes de construction ? Il y a 30 ou 40 ans, on ne s'en souciait pas, aujourd'hui, avec une certaine raison on s'en soucie beaucoup alors, est-ce que ce risque est pris en compte et en cas de catastrophes majeures, qu'elles seraient les conséquences ?

« C'est un lieu d'expression, on aurait été ravis de pouvoir débattre avec eux ».

Frédéric Van Heems : Certaines associations anti-nucléaires, une à ma connaissance, a annoncé qu'elle boycotterait ce débat. Nous le regrettons. Nous considérons que c'était l'occasion pour tout le monde de s'exprimer, de nous exprimer leurs idées, pour se renseigner, pour nous dire qu'ils étaient contre. C'est un lieu d'expression, on aurait été ravis de pouvoir débattre avec eux.

Ceci dit, je crois que certains des représentants des associations étaient dans la salle hier, ils ne sont pas exprimés. Ils pourront le faire, je l'espère lors des prochaines réunions publiques.

En ce qui concerne la chute d'avion, c'est bien sûr une des nombreuses situations de crise, que nous sommes amenés à étudier dès les premières réflexions sur la conception de l'usine. Vous dites avoir lu cela dans un document, c'est peut-être dans le document que nous avons adressé à tout le monde pour la préparation de ce débat. Parce qu'à l'intérieur, on fait figurer justement toutes les situations de crise qui sont envisagées. Dans le respect des réglementations, comme nous le demandent les autorités de sûreté, contrôlés par elles, on étudie ce qui se passe en cas de tremblement de terre, en cas d'incidents à l'intérieur de l'usine, on étudie même des tas de problèmes externes, ce qui se passe si une péniche qui passe sur le canal est amenée à exploser, s'il y a des inondations. Vous le savez dans cette région il y a eu beaucoup d'inondations ces dernières années. Dans tous les cas de figure on prévoit des situations extrêmes et on fait tout au niveau de la conception de l'usine pour être capables d'y répondre.

La chute d'avion est bien évidemment un sujet très sensible depuis 2001. En ce qui concerne la réglementation, nous avons un certain nombre de règles à respecter, elles sont respectées pour que même s'il y a une chute d'avion, les conséquences soient nulles ou limitées.

Christian Delacroix : Le projet Georges Besse II est intégré au niveau de la plate-forme du Tricastin, dont le survol est interdit. Il bénéficie ainsi de protections de la part des pouvoirs publics. Les dispositions de protection sont du domaine du « confidentiel ». La prise en compte de la chute d'avion est envisagée au niveau de la conception de telle manière que les bâtiments annexes qui contiennent l'essentiel de l'hexafluorure d'uranium, soient construits en béton armé pour être capables de résister à la chute d'un avion de l'aviation générale, conformément à la réglementation.

Frédéric Van Heems : Les sujets qui sont liés à la sûreté d'une installation de ce type là sont des sujets très sensibles. Par rapport à la technologie, il y a là aussi avec la centrifugation un avantage considérable. Avec la centrifugation, nous n'allons plus, dans le procédé d'enrichissement, utiliser de l'UF6 liquide, l'UF6 peut être solide, liquide, ou gazeux. L'état liquide est le plus délicat à manipuler.

Par ailleurs, aujourd'hui, dans l'ensemble de l'usine Georges Besse, qui est extrêmement sûre, qui a vécu des inondations, des petits séismes, tout un tas de problèmes techniques classiques comme dans n'importe quelle installation industrielle, il n'y a jamais eu de problèmes ayant eu des conséquences en sûreté. Pour nous, ça va être plus facile encore à gérer dans la mesure où la technologie met en jeu beaucoup moins de matière. Sur l'ensemble des installations de

centrifugation, il y aura des kilos d'UF6, donc une quantité extrêmement limitée. Même dans les cas les plus extrêmes qui sont étudiés lors de la conception de l'usine, la matière en jeu est très, très limitée donc, les conséquences, même en cas d'accident, seraient également très limitées.

Jacques Roustan : On fait des référendums pour n'importe quoi, est-ce qu'on ne peut en faire un au niveau communal ou départemental pour savoir qui va décider de l'implantation de l'usine ?

Deuxième question, si vous dites l'histoire de la fiscalité, comme la commune de Pierrelatte a la fiscalité la plus basse de la Drôme, on implante l'usine à Pierrelatte, comme ça vous paierez moins. Si vous regardez Saint-Paul-Trois-Châteaux, ils ont une centrale nucléaire qui leur donne je ne sais combien de milliards, ils ont même pas une station d'épuration. Et par contre on a fait des terrains de tennis qui ont coûté 800 millions d'anciens francs. Ce n'est pas une invention, c'est dans le livre de la commune. Alors qu'à Pierrelatte, on fait beaucoup de choses au niveau du social, des associations, et on a une station d'épuration, qui va être améliorée.

Lorsque vous dites on ne sait pas qui va décider de l'implantation de l'usine, je vois que ce n'est jamais nous qui décidons. Nous, on paye et on a rien à nous. C'est vite fait, là il y a CEA – COGEMA – COMURHEX etc...on fait l'usine Georges Besse II à côté de l'usine où on fait de l'hexafluorure d'uranium.

« Nous ne pouvons faire qu'une seule usine Georges Besse II. »

Frédéric Van Heems : Si vous me permettez d'essayer de commenter vos réflexions, qui sont très intéressantes et dont je vous remercie. Nous ne pouvons faire qu'une seule usine Georges Besse II. 3 milliards d'euros, c'est quand même un investissement important, donc, on en fera qu'une. Comme je vous l'ai expliqué tout à l'heure, elle se décomposera en deux ou trois unités et les unités on ne va pas aller les mettre, parce que quelqu'un nous demande de les mettre à un endroit, on les met là où il y a de la place, à l'intérieur du site existant, et là où, après de nombreuses études techniques, il s'avère judicieux de les placer. On a une décision industrielle et technique à prendre sur l'ordre d'implantation pour les différents endroits que nous avons étudiés, mais la décision, si jamais les conditions suspensives sont levées, que ce projet est déclenché, la décision, nous on est prêts à la prendre. On a décidé, pour ce qui nous concerne, de construire l'usine Georges Besse II et ses deux à trois unités sur le site du Tricastin et de continuer l'aventure industrielle qu'a connue cette région ces trente dernières années.

Jean-Paul Frouin : Je vais répondre à votre question sur le référendum. La réponse est simple, c'est que nous sommes dans un état de droit, c'est-à-dire un état où on applique la loi. Il y a une hiérarchie dans les textes, il y a une constitution, il y a des lois, des règlements. La constitution et les lois prévoient qu'il doit y avoir référendum sur des dispositions qui touchent à l'organisation des pouvoirs publics, et, novation relativement récente, il peut y avoir des référendums d'ordre local dès l'instant où les questions sont des questions qui relèvent de la compétence des communes. La réalisation d'un outil industriel de ce type n'est pas de la compétence des communes à ma connaissance. Je parle sous le contrôle d'un haut

magistrat de l'ordre administratif ici présent, membre de la commission, il ne peut pas y avoir de référendum sur le sujet.

Intervenant : ne parlons surtout pas de référendum. Non pas parce que ce n'est pas légal, mais c'est parce que les pierrelattins, nous ont fait l'agréable surprise, au seul référendum qu'il y a eu, il y a quelques temps, de se jeter en masse vers l'approbation de la mise en route d'éoliennes à Pierrelatte. Ça suffit ne leur demandez pas deux fois.

« Je présenterai après l'avoir préparé avec mes collègues, membres de la commission, un compte-rendu de l'ensemble des débats »

Jean-Paul Frouin : Le risque est inexistant puisque, je viens de vous expliquer que cela ne peut pas avoir lieu. Le risque n'est pas mince, il est inexistant.

Ce que je voulais simplement dire avant de demander à Monsieur Jean-Claude Darras de résumer l'ensemble des sujets qui ont été abordés, afin qu'il n'y ait pas d'équivoque dans les esprits. Je ne voudrais pas que, au motif que je n'ai pas abordé la question, quiconque puisse croire que le sujet est épuisé jours après jours, par les réunions locales où des questions sont posées et les réponses, je crois que vous avez pu le noter, bien que je n'ai pas de satisfecit à délivrer, des réponses assez complètes, substantielles et argumentées sont apportées par le maître d'ouvrage, pour autant l'exercice ne s'arrête pas là. J'ai dit que nous n'étions pas une commission d'enquête publique, présentant un avis sur la pertinence du projet. En revanche, je dis parce que je ne l'ai pas indiqué au début de la réunion, que lorsque le débat sera terminé à la fin du mois d'octobre, dans les 2 mois qui suivront c'est-à-dire avant la fin de l'année, je présenterai après l'avoir préparé avec mes collègues, membres de la commission, un compte-rendu de l'ensemble des débats qui se seront déroulés dans une douzaine de localités des 4 départements où nous serons passés, dont une dans l'Ardèche et une dans le Gard en plus des réunions du Vaucluse et de la Drôme. Seront évoquées bien évidemment toutes les questions qui auront pu être posées ou abordées par d'autres voies que celle des réunions publiques, je pense au site Internet, au contact que nous pourrons avoir dans notre local de Pierrelatte, je pense aux questions écrites de ce type ou aux questions qui auront été formulées sur lettres T jointes à l'ensemble des documents envoyés à 40 000 exemplaires dans la région, ces derniers jours. Tout cela fera l'objet d'un rapport final qui sera remis au maître d'ouvrage, lequel sera tenu ensuite pour toutes les phases des procédures à venir et notamment des procédures d'utilité publique dont Monsieur Van Heems a parlé, qui sera remis également à la Commission nationale du débat public, et ce document de synthèse reprenant l'ensemble des travaux qui se seront déroulés pendant ces 2 mois, seront accessibles au public puisqu'ils figureront sur le site Internet de la commission de pilotage et sur le site Internet de la Commission nationale du débat public sous la houlette de qui nous travaillons.

Vous voyez projeté à l'écran les dates des prochaines réunions pour ceux qui souhaitent participer à d'autres réunions pour poser d'autres questions et savoir comment les choses se passent ailleurs, sachez qu'un calendrier vous est proposé. Dans un certain nombre de localités proches ou un petit peu plus éloignées et que comme ici, chacun y est le bienvenu.

« Des questions très techniques ont été posées »

Jean-Claude Darras : Une petite précision avant de commencer cette synthèse. Je crois, pour répondre à la question posée par le journaliste de France 3, que l'article auquel vous faites

référence concernant l'inquiétude de certains mouvements écologistes par rapport à une chute d'avion, concerne EPR et non Georges Besse II. Je peux vous le retrouver.

Aujourd'hui, sur Georges Besse II, nous n'avons pas d'observations, même par voie de presse interposée, de la part de gens qui auraient quelque chose à dire.

Simplement, un petit rappel de ce qui a été évoqué ce soir, en complément de ce qui a déjà été dit hier à Bollène, on commence à voir se dessiner de manière très intéressante les grandes lignes de ce débat qui s'est enrichi, aujourd'hui par rapport à hier.

Alors, autour du projet lui-même des questions très techniques ont été posées sur les centrifugeuses, les réponses ont été apportées dans de bonnes conditions.

Des questions concernant la stratégie générale d'AREVA, par rapport à URENCO, par rapport à ses partenaires.

Une question très intéressante, qui fait son apparition aujourd'hui, c'est la question concernant le personnel, mais pas seulement le personnel d'un point de vue effectif, mais également le personnel au point de vue de la formation à de nouvelles technologies. C'est quelque chose sur lequel il va falloir réfléchir. Des questions relatives à la sûreté, notamment aux risques sismiques, ont également été posées. Des questions sur les retombées du projet sur le plan de la fiscalité, sur le plan de l'emploi en général, les emplois directs et les emplois indirects.

On trouve aujourd'hui aussi, ce problème tout à fait spécifique : la situation liée au fait qu'il n'y aura plus ou beaucoup moins d'eau chaude distribuée.

Voilà les principales questions autour desquelles le débat a tourné.

Jean-Paul Frouin : Merci de votre participation, merci de votre accueil Monsieur le Maire, je vous invite les uns et les autres, Mesdames et Messieurs à nous retrouver dans la salle voisine.